

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EUROPEEN  
VÉHICULES COMPLETS**  
Le soussigné J.-F. PERRIN, représentant des AUTOMOBILES PEUGEOT,  
certifie par la présente que le véhicule:

SCAN OK



- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : PEUGEOT  
 0.2. Type : C  
 Variante : C8HR  
 Version : 0  
 0.2.1. Nom commercial : 208  
 0.4. Catégorie de véhicule : M1  
 0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : AUTOMOBILES PEUGEOT  
 75 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS (France)  
 0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : MONTANT DE PORTE CENTRAL DROIT -  
 auto-adhésive  
 Emplacement du numéro d'identification du véhicule : COMPARTIMENT MOTEUR AVANT  
 0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : /  
 0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF3CC8HR0ET003554

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception c2\*2007/46\*0070\*11 délivrée le 18/01/2013 et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse.

Paris, 18/01/2013

Responsable Programmation Logistique et Distribution PEUGEOT.  
Monsieur Jean-François PERRIN

Fait à Braine-l Alleud, pour le compte de Automobiles PEUGEOT le 23/03/2014

**Philippe LEKIME**  
Directeur Pécées et Services  
Directeur Wasserklassen en Services

012600Q

Gedaan te Eigenbrakel, in opdracht van Automobiles PEUGEOT op 23/03/2014

- Constitution générale du véhicule**  
 1. Nombre d'essieux et de roues : 2 - 4  
 3. Essieux moteurs (\*) : 1 à l'avant  
**Dimensions principales**  
 4. Empattement : 2538 mm  
 4.1. Écartement des essieux : 2538 mm  
 5. Longueur : 3962 mm  
 6. Largeur : 1739 mm  
 7. Hauteur : 1471 mm  
**Masses**  
 13. Masse en ordre de marche : 1125 kg  
 13.2. Masse réelle du véhicule : 1175 kg  
 16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 1580 kg  
 16.2. (...) prévue sur chaque essieu 1. : 900 kg  
 2. : 860 kg  
 16.4. (...) de l'ensemble : 1980 kg  
 18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de  
 18.1. Remorque à timon d'attelage : /kg  
 18.3. Remorque à essieu central : 675 kg  
 18.4. Remorque non freinée : 400 kg  
 19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage : 29 kg  
**Propulsion**  
 20. Constructeur du moteur: PEUGEOT  
 21. Code du moteur inscrit sur le moteur: 8H01  
 22. Principe de fonctionnement: 4 temps -  
 allumage par compression  
 23. Électrique pur: non  
 23.1. Véhicule [électrique] hybride: non  
 24. Nombre et disposition des cylindres : 4 en ligne  
 25. Capacité du moteur : 1398 cm3  
 26. Carburant : gazole - / /  
 26.1. Véhicule monocarburant  
 27. Puissance maximale nette gazole: 50 kw à 4000 tr/min  
 //: / kw à / tr/min  
 ou puissance nominale continue maximale (moteur électrique) : / kw  
**Vitesse maximale**  
 29. Vitesse maximale : 163 km/h  
**Essieux et suspension**  
 30. Voie des essieux 1. : 1470 mm  
 2. : 1472 mm  
 35. Combinaison pneumatiques/roues: Voir tableau au point 52  
**Dispositifs de freinage**  
 36. Connexions pour le freinage de la remorque: /  
**Carrosserie**  
 38. Code de la carrosserie : AB  
 40. Couleur du véhicule : bleu  
 41. Nombre et configuration des portes: 4 portes battantes  
 42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur): 5  
 42.1. Nombre de places assises conçues pour être utilisées uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt : /  
 42.3. Nombre de places accessibles par des utilisateurs en fauteuil roulant: /

**Performances environnementales**

46. Niveau sonore à l'arrêt: 77 dB (A) à un régime de 3000 tr/min-1 - en marche: 70.7 dB (A)  
 47. Niveau des émissions d'échappement: Euro 5  
 48. Émissions d'échappement  
 Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable: 715/2007\*630/2012J  
 1.1. Procédure d'essai: /

Carburant	CO mg/km	HC mg/km	NOx mg/km	HC+NOx mg/km	Particules mg/km
gazole	/	/	/	/	/
/	/	/	/	/	/

Carburant	CO g/kWh	THC g/kWh	NOx g/kWh	Particules g/kWh	Opacité de la fumée (ELR) m-1
gazole	/	/	/	/	/

- 1.2. Procédure d'essai: type I: Euro 5

Carburant	CO mg/km	THC mg/km	NMHC mg/km	NOx mg/km	THC+NOx mg/km	Particules mg/km	Particules (nb) nb/km
gazole	384.1	/	/	151.5	216.2	0.7	4.79 x 10 <sup>11</sup>

2. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)

Carburant	CO g/kWh	NOx g/kWh	NMHC g/kWh	THC g/kWh	CH4 mg/km	Particules g/kWh
gazole	/	/	/	/	/	/

- 48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption: 0.51 m-1  
 49. Émissions de CO2/consommation de carburant/consommation d'énergie électrique:  
 1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs:

Carburant	Cond. Urbaines		Cond. extra-urbaines		Cond. mixtes		Pondéré, cond. mixtes	
	g/km	l/100	g/km	l/100	g/km	l/100	g/km	l/100
gazole	115	4.4	89	3.4	98	3.8	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/
/	g/km	m3/100	g/km	m3/100	g/km	m3/100	g/km	m3/100

2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides chargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique (/): / Wh/km  
 Autonomie en mode électrique: / km

3. Véhicule équipé d'éco-innovations:

- 3.1 Code général de la ou les éco-innovations:  
 3.2 Total des réductions CO2 par type de carburant

Carburant	Total des réductions CO2 (g/km)
gazole	/

**Divers**

51. Véhicules à usage spécial: /  
 52. Remarques

**Combinaisons pneumatiques/roues homologuées**

essieu 1	185/65R15 81T ; 6.00 J15 (e=23)	195/55R16 81T ; 6.00 J16 (e=23)	;
essieu 2	185/65R15 81T ; 6.00 J15 (e=23)	195/55R16 81T ; 6.00 J16 (e=23)	;

**Combinaisons pneumatiques neige**

essieu 1	;	essieu 2	;
;	;	;	;

(\* (nombre, emplacement, cratage d'un autre essieu)